

# Résumé du Prospectus

## Section A - Introduction et Avertissements

### Avertissements

Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus de Base et aux Conditions Définitives applicables.

Toute décision d'investir dans les Titres concernés doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base dans son ensemble, y compris tous documents incorporés par référence et les Conditions Définitives applicables.

Les investisseurs peuvent être exposés à une perte partielle ou totale de leur investissement, la protection du capital ne s'applique qu'à échéance.

Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base et les Conditions Définitives applicables est intentée devant un tribunal d'un Etat Membre de l'Espace Economique Européen, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale de l'Etat Membre où l'action est intentée, avoir à supporter les frais de traduction de ce Prospectus de Base et des Conditions Définitives applicables avant le début de la procédure judiciaire.

La responsabilité civile sera recherchée dans cet Etat Membre auprès de l'Emetteur ou du Garant (le cas échéant) sur la seule base du présent résumé, y compris sa traduction, mais seulement si le contenu du résumé est jugé trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus de Base et des Conditions Définitives applicables, ou, s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus de Base et des Conditions Définitives applicables, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces Titres.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

### Nom et codes internationaux d'identification des valeurs mobilières (code ISIN)

EUR "BNP Paribas Issuance BV (NL) Booster Euro Equity 2029" Certificats linked to EURO STOXX 50 ESG Price Index - Les Titres sont des Certificats. Numéro International d'Identification des Valeurs Mobilières ("ISIN"): XS2749363805

### Identité et coordonnées de l'émetteur

BNP Paribas Issuance B.V. (l'Emetteur), Herengracht 595, 1017 BV Amsterdam, Pays-Bas (numéro de téléphone : +31(0)88 738 0000). L'identifiant d'entité juridique (IEJ) de l'Emetteur est 7245009UXRIGIRYOBR48.

### Identité et coordonnées de l'offreur et/ou de la personne qui sollicite l'admission à la négociation

Offreur: AXA BANK BELGIUM, Place du Trône 1, 1000 Brussels, Belgium. L'identifiant d'entité juridique (IEJ) de l'offreur AXA BANK BELGIUM est LSGM84136ACA92XCN876. CRELAN, Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Brussels, Belgium. L'identifiant d'entité juridique (IEJ) de l'offreur CRELAN est 549300DYPOFMXOR7XM56.

Personne qui sollicite l'admission à la négociation : BNP Paribas Issuance B.V. (l'Emetteur), Herengracht 595, 1017 CE Amsterdam, Pays-Bas (tel: +31(0)88 738 0000).

### Identité et coordonnées de l'autorité compétente approuvant le prospectus

Autorité des Marchés Financiers (l'AMF), 17, place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02, France - Tél. : 01 53 45 60 00 - www.amf-france.org

### Date d'approbation du prospectus

Ce Prospectus a été approuvé le 31 mai 2023 sous le numéro d'approbation n°23-197 par l'AMF, tel que modifié ou complété à tout moment.

## Section B - Informations clés sur l'émetteur

### Qui est l'émetteur des valeurs mobilières ?

#### Siège social/ Forme juridique/ IEJ/ Législation/ Pays d'immatriculation

BNPP B.V. a été constitué aux Pays-Bas sous la forme d'une société non cotée en bourse à responsabilité limitée de droit néerlandais, et son siège social est situé Herengracht 595, 1017 BV Amsterdam, Pays-Bas. L'identifiant d'entité juridique (IEJ) de l'Emetteur est 7245009UXRIGIRYOBR48.

La notation de crédit à long terme de BNPP B.V. est A + avec une perspective stable (S&P Global Ratings Europe Limited) et la notation à court terme de BNPP B.V. est : A-1 (S&P Global Ratings Europe Limited).

#### Principales activités

BNPP B.V. a pour activité principale d'émettre et/ou d'acquérir des instruments financiers de toute nature et de conclure des contrats à cet effet pour le compte de différentes entités au sein du Groupe BNPP.

Les actifs de BNPP B.V. sont constitués des obligations d'autres entités du Groupe BNPP. Les détenteurs de titres émis par BNPP B.V. sont, sous réserve des dispositions de la Garantie émise par BNPP, exposés à la capacité des entités du Groupe BNPP à remplir leurs obligations envers BNPP B.V.

#### Principaux actionnaires

BNP Paribas détient 100% du capital social de BNPP B.V.

#### Identité de ses principaux dirigeants

Les dirigeants (*Managing Directors*) de BNP Paribas Issuance B.V. sont Edwin Herskovic, Cyril Le Merrer, Folkert van Asma, Geert Lippens et Matthew Yandle.

#### Identité des contrôleurs légaux des comptes

Deloitte Accountants N.V. sont les auditeurs de l'Emetteur. Deloitte Accountants N.V. est un cabinet d'expertise comptable indépendant aux Pays-Bas, enregistré auprès de la NBA (*Nederlandse Beroepsorganisatie van Accountants*).

### Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?

#### Informations financières clés

Compte de résultat		
En €	Année	Année-1
Bénéfice/perte d'exploitation	120 674	47 856

Bilan		
	Année	Année-1
En €	31/12/2022	31/12/2021
Endettement financier net (dette à long terme plus dette à court terme moins trésorerie)	94 563 113 054	87 075 923 521
Ratio courant (actif courant/passif courant)	1	1
Ratio dette sur capitaux propres (total du passif/total des capitaux propres)	126 405	133 566
Ratio de couverture des intérêts (résultat d'exploitation/charge d'intérêts)	Aucune charge d'intérêt	Aucune charge d'intérêt
État des flux de trésorerie		
	Année	Année-1
En €	31/12/2022	31/12/2021
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	-113 916	622 151
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	0	0
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	0	0

#### Réserves formulées dans le rapport d'audit

Sans objet, il n'existe aucune réserve dans les rapports d'audit sur les informations financières historiques contenues dans le Prospectus.

#### Quels sont les risques spécifiques à l'émetteur ?

Sans objet. BNPP B.V. est une société d'exploitation. La solvabilité de BNPP B.V dépend de la solvabilité de BNPP.

### Section C - Informations clés sur les valeurs mobilières

#### Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières ?

##### Nature, catégorie et code ISIN

EUR "BNP Paribas Issuance BV (NL) Booster Euro Equity 2029" Certificats linked to EURO STOXX 50 ESG Price Index - Les Titres sont des Certificats. Numéro International d'Identification des Valeurs Mobilières ("ISIN"): XS2749363805.

##### Devise / dénomination / valeur nominale / nombre de valeurs mobilières émises / échéance

Les Titres sont libellés en Euro ("EUR"). Les Titres ont une valeur nominale de EUR 1 000. Un maximum de 200 000 Titres seront émis. Les Titres seront remboursés le 29 mai 2029.

##### Droits attachés aux valeurs mobilières

*Maintien de l'Emprunt à son Rang* - Les modalités des Titres ne contiendront aucune clause de maintien de l'emprunt à son rang.

*Cas de Défaut* - Les modalités des Titres ne prévoient pas de cas de défaut

*Loi applicable* - Les Titres seront régis par le droit anglais.

Ce produit est indexé sur la performance d'un indice sous-jacent.

À la Date de remboursement, vous recevrez, par Certificat :

1. Si le Prix de référence final est supérieur(e) ou égal(e) à 128% du Prix de référence initial : un montant équivalent à 142% de la Valeur nominale.
2. Si le Prix de référence final est inférieur(e) à 128% du Prix de référence initial :
  - a. Si le Prix de référence final est supérieur(e) ou égal(e) à 100% du Prix de référence initial : un montant équivalent à la Valeur nominale, augmenté de 150% de la Performance du Sous-jacent.
  - b. Si le Prix de référence final est inférieur(e) à 100% du Prix de référence initial : un montant équivalent à la Valeur nominale

Avec :

- La Performance d'un Sous-jacent correspond à la différence entre son Prix de référence final et son Prix de référence initial, divisée par son Prix de référence initial.
- Le Prix de référence initial correspond au cours de clôture du Sous-jacent à la Date de constatation initiale.
- Le Prix de référence final correspond à la moyenne des cours de clôture du Sous-jacent aux Dates finales du calcul de la moyenne.

Date de constatation initiale	29 mai 2024	Prix d'émission	100%
Date d'émission	29 mai 2024	Devise du produit	EUR
Date de constatation finale	15 mai 2029	Valeur nominale (par Certificat)	1 000 EUR
Date de remboursement (échéance)	29 mai 2029		

Dates finales du calcul de la moyenne	15 novembre 2027, 15 décembre 2027, 17 janvier 2028, 15 février 2028, 15 mars 2028, 18 avril 2028, 15 mai 2028, 15 juin 2028, 17 juillet 2028, 15 août 2028, 15 septembre 2028, 16 octobre 2028, 15 novembre 2028, 15 décembre 2028, 15 janvier 2029, 15 février 2029, 15 mars 2029, 16 avril 2029 et 15 mai 2029
---------------------------------------	---

Sous-jacent	Code Bloomberg
EURO STOXX 50 ESG Price	SX5EESG

*Assemblées Générales* - Les modalités des Titres contiendront des dispositions relatives à la convocation d'assemblées générales des titulaires de ces Titres, afin d'examiner des questions affectant leurs intérêts en général. Ces dispositions permettront à des majorités définies de lier tous les titulaires, y compris ceux qui n'auront pas assisté et voté à l'assemblée concernée et ceux qui auront voté d'une manière contraire à celle de la majorité.

*Représentant des Titulaires de Titres* - Aucun représentant des Titulaires de Titres n'a été nommé par l'Emetteur.

#### Rang de créance des valeurs mobilières

Les Titres sont des obligations non subordonnées et non assorties de sûretés de l'Émetteur et viennent au même rang entre eux.

#### Restrictions au libre transfert des valeurs mobilières

Il n'y a aucune restriction à la libre négociabilité des titres.

#### Politique de dividende ou de distribution

Sans objet.

#### Où les valeurs mobilières seront-elles négociées ?

#### Admission à la négociation

Une demande sera présentée par l'Émetteur (ou pour son compte) en vue de faire admettre les Titres à la négociation sur Euro MTF de la Bourse de Luxembourg (Marché Non Réglementé).

#### Les valeurs mobilières font-elles l'objet d'une garantie ?

#### Nature et de la portée de la garantie

Les obligations en vertu de [l'acte de garantie/la garantie] sont des obligations senior préférées (au sens de l'article L.613-30-3-1-3° du Code monétaire et financier) et non assorties de sûretés de BNPP et viendront au même rang que toutes ses autres obligations présentes et futures senior préférées et non assorties de sûretés, soumises à des exceptions qui peuvent au cours du temps être obligatoires en vertu du droit français.

Dans le cas où BNPP fait l'objet d'un renflouement interne, mais sans que BNPP B.V. n'en fasse l'objet, les obligations et/ou montants dus par BNPP, au titre de la garantie devront être réduits afin de prendre en compte toutes les modifications ou réductions appliquées aux dettes de BNPP résultant de l'application du renflouement interne de BNPP par toute autorité de régulation compétente (y compris dans le cas où la garantie elle-même ne fait pas l'objet d'un tel renflouement interne).

Le Garant garantit inconditionnellement et irrévocablement à chaque Titulaire de titres que si, pour une raison quelconque, BNPP B.V. ne paie pas une somme payable par elle ou n'exécute pas une autre obligation relative à une Garantie à la date spécifiée pour ce paiement ou cette exécution, le Garant, conformément aux Conditions, paiera cette somme dans la devise dans laquelle ce paiement est dû en fonds immédiatement disponibles ou, selon le cas, exécutera ou fera exécuter l'obligation concernée à la date d'échéance de cette exécution.

#### Description du garant

Les Titres seront inconditionnellement et irrévocablement garantis par BNP Paribas ("BNPP" ou le "Garant") en vertu d'une garantie de droit anglais signée par BNPP le 31 mai 2023 (la "Garantie"). Le Garant a été constitué en France sous la forme d'une société anonyme de droit français et agréée en qualité de banque, dont le siège social est situé 16, boulevard des Italiens – 75009 Paris, France. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : R0MUWSFPU8MPRO8K5P83.

Les notations de crédit à long terme de BNPP sont : A+ avec une perspective stable (S&P Global Ratings Europe Limited), Aa3 avec une perspective stable (Moody's Investors Service Ltd.), AA- avec une perspective stable (Fitch Ratings Ireland Limited) (qui est la notation long-terme attribuée à la dette senior préférée de BNPP par Fitch Ratings Ireland Limited) et AA (low) avec une perspective stable (DBRS Rating GmbH), et les notations de crédit à court terme de BNPP sont : A-1 (S&P Global Ratings Europe Limited), P-1 (Moody's Investors Service Ltd.), F1+ (Fitch Ratings Ireland Limited) et R-1 (middle) (DBRS Rating GmbH).

BNP Paribas SA est la société mère du Groupe BNP Paribas (ensemble le "Groupe BNPP").

L'organisation de BNP Paribas repose sur trois pôles opérationnels: Corporate & Institutional Banking (CIB), Commercial, Personal Banking & Services (CPBS) et Investment & Protection Services (IPS).

Corporate and Institutional Banking (CIB) : Global Banking, Global Markets et Securities Services.

Commercial, Personal Banking & Services (CPBS):

- les banques commerciales de la zone euro : Banque Commerciale en France (BCEf), BNL banca commerciale (BNL bc), Banque Commerciale en Italie, Banque Commerciale en Belgique (BCB) et Banque Commerciale au Luxembourg (BCL).

- les banques commerciales hors zone euro, qui s'organisent autour de : Europe Méditerranée, couvrant les banques commerciales hors zone euro, notamment en Europe centrale, en Europe de l'Est, en Turquie et en Afrique.

- les services financiers : BNP Paribas Personal Finance, Arval et BNP Paribas Leasing Solutions, les nouveaux métiers digitaux (en particulier Nickel, Floa, Lyf) et BNP Paribas Personal Investors.

Investment & Protection Services (IPS) : l'Assurance (BNP Paribas Cardif) et Gestion Institutionnelle et Privée : BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Real Estate, BNP Paribas Principal Investments (la gestion du portefeuille de participations industrielles et commerciales non cotées et cotées du Groupe BNP Paribas) et BNP Paribas Wealth Management.

Au 30 juin 2023, les principaux actionnaires étaient la Société Fédérale de Participations et d'Investissement ("SFPI"), société anonyme d'intérêt public agissant pour le compte de l'Etat belge, qui détient 5,1% du capital social, BlackRock Inc. qui détient 6,9% du capital social, Amundi qui détient 5% du capital social et le Grand-Duché de Luxembourg, qui détient 1% du capital social.

#### Informations financières clés pertinentes afin d'évaluer la capacité du garant à remplir ses engagements au titre de la garantie

BNP Paribas a publié le 2 mai 2023 des séries trimestrielles de l'année 2022 recomposées pour tenir compte sur chacun des trimestres (i) de l'application de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente à la suite de la cession de Bank of the West le 1er février 2023 ; (ii) de l'application de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » et de l'application de la norme IFRS 9 pour les entités d'assurance à partir du 1er janvier 2023 ; (iii) de l'application de la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyper-inflationnistes » en Turquie à partir du 1er janvier 2022 et (iv) de transferts internes d'activités et de résultats opérés chez Global Markets et dans la Banque Commerciale en Belgique

Compte de résultat					Valeur intermédiaire pour la même période de l'année précédente pour comparaison
En millions d'€	Année 31/12/2022	Année-1 31/12/2021	Année-2 31/12/2020	Intermédiaire 30/09/2023	
Produits d'intérêts nets	n.a	19 238	21 312	n.a	n.a
Commissions	n.a	10 362	9 862	n.a	n.a
Gains nets sur instruments financiers	n.a	7 777	7 146	n.a	n.a
Produit Net Bancaire	45 430	43 762	44 275	34 976	34 545
Coût du risque	-3 003	-2 971	-5 717	-2 065	-2 306
Résultat d'exploitation	12 564	11 325	8 364	9 738	9 846
Résultat net, part du Groupe	9 848	9 488	7 067	9 906	7 706
Résultat par action	7,8	7,26	5,31	6,85*	6,19

Bilan					Valeur intermédiaire pour la même période de l'année précédente pour comparaison
	Année	Année-1	Année-2	Intermédiaire	
En millions d'€	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	30/09/2023	30/09/2022
<b>Total des actifs</b>	2 663 748	2 634 444	2 488 491	2 701 362	3 009 340
<b>Dettes représentées par un titre</b>	220 937	220 106	212 351	268 513	228 110
<b>Dont dettes senior préférées à moyen long terme</b>	58 899**	78 845**	82 086**	n.a	n.a
<b>Dettes subordonnées</b>	24 160	25 667	23 325	n.a	n.a
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	857 020	814 000	809 533	853 247	869 500
<b>Dettes envers la clientèle</b>	1 008 056	957 684	940 991	965 980	1 015 649
<b>Capitaux propres (part du Groupe)</b>	121 237	117 886	112 799	124 138	120 764
<b>Créances douteuses / encours bruts***</b>	1,7%	2%	2,1%	1,7%	1,7%
<b>Ratio Common Equity Tier 1 (CET1)</b>	12,3%	12,9%	12,8%	13,4%	12,1%
<b>Ratio de fonds propres total</b>	16,2%	16,4%	16,4%	17,8%	15,9%
<b>Ratio de levier****</b>	4,4%	4,1%	4,4%	4,5%	3,9%

(\*) Calculé sur la base du résultat net distribuable en 2023

(\*\*) Périmètre prudentiel

(\*\*\*) Encours dépréciés (stage 3), bilan et hors bilan, non nettés des garanties reçues, sur la clientèle et les établissements de crédit, y compris les titres de dette au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres sur les encours bruts sur la clientèle et les établissements de crédit, bilan et hors bilan, y compris titres au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres (hors assurance).

(\*\*\*\*) Sans l'effet de l'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème (calculé conformément à l'article 500 ter du Règlement UE n° 2020/873). L'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème a pris fin le 31 mars 2022.

#### Principaux facteurs de risque liés au garant

1. Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné au titre du risque de crédit et de contrepartie pourrait peser sur les résultats et sur la situation financière du Groupe BNP Paribas.
2. Les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en œuvre par le Groupe BNP Paribas pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives.
3. Les fluctuations de marché et la volatilité exposent le Groupe BNP Paribas au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de marché et d'investissement.
4. L'accès du Groupe BNP Paribas au financement et les coûts de ce financement pourraient être affectés de manière défavorable en cas de résurgence des crises financières, de détérioration des conditions économiques, de dégradation de notation, d'accroissement des spreads de crédit des États ou d'autres facteurs
5. Le contexte économique et financier défavorable a eu par le passé, et pourrait avoir à l'avenir, un impact sur le Groupe BNP Paribas et les marchés dans lesquels il opère.
6. Des mesures législatives et réglementaires adoptées ces dernières années, ainsi que des évolutions législatives et réglementaires en cours ou à venir, pourraient affecter de manière significative le Groupe BNP Paribas ainsi que l'environnement financier et économique dans lequel il opère.
7. Si le Groupe BNP Paribas ne parvenait pas à réaliser ses objectifs stratégiques, ou si ses résultats ne suivaient pas les tendances prévues, le cours de ses instruments financiers pourrait en être défavorablement affecté.

#### Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières ?

##### Principaux facteurs de risque spécifiques aux valeurs mobilières

Il existe également des risques associés aux Titres, y compris :

#### 1. Risques relatifs à la structure des Titres:

Le rendement de ces Titres dépend de la performance du ou des Sous-Jacents de Référence et la protection du capital ne s'applique qu'à échéance.

#### 2. Risques relatifs au Sous-Jacent ainsi qu'à ses Perturbations et Ajustements:

Les Titres Indice sont liés à la performance d'un indice sous-jacent (un « Indice »), qui peut faire référence à diverses classes d'actifs comme des actions, des obligations, des taux de change ou des données de prix de biens, ou peuvent faire référence à une combinaison de classes d'actifs. Les investisseurs dans des Titres Indice sont exposés au risque d'un large ensemble de circonstances ce qui fait que la performance des actifs sous-jacents de l'Indice n'est pas celle attendue en comparaison avec un investissement dans des titres de créance classiques. Par conséquent, la probabilité que le rendement d'un investissement dans des Titres Indice soit affecté négativement est plus élevée que pour un investissement dans des titres de créance classiques.

L'exposition à un ou plusieurs indices, un cas d'ajustement et de perturbation du marché ou le défaut d'ouverture d'une bourse peuvent avoir un effet défavorable sur la valeur et la liquidité des Titres

#### 3. Risques liés aux marchés des Titres:

Le cours des Titres peut être affecté par un certain nombre de facteurs dont, notamment, le prix, la valeur ou le niveau de la ou des Références Sous-jacentes, le temps restant jusqu'à la date de remboursement prévue des Titres, la volatilité réelle ou implicite associée à la ou aux Références Sous-jacentes et le risque de corrélation de la ou des Références Sous-jacentes concernées. La possibilité que la valeur et le cours des Titres fluctuent (de manière positive comme négative) dépend d'un certain nombre de facteurs, que les investisseurs doivent examiner attentivement avant d'acheter ou de vendre des Titres.

#### 4. Risques juridiques:

Les modalités des Titres contiendront des dispositions relatives à la convocation d'assemblées générales des titulaires de ces Titres, afin d'examiner des questions affectant leurs intérêts en général. Ces dispositions permettront à des majorités définies de lier tous les titulaires, y compris ceux qui n'auront pas assisté et voté à l'assemblée concernée et ceux qui auront voté d'une manière contraire à celle de la majorité.

### Section D - Informations clés sur l'offre au public de valeurs mobilières et/ou l'admission à la négociation sur un marché réglementé

#### À quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière ?

### Conditions générales et calendrier prévisionnel de l'offre

Les titres seront proposés au public à compter du 22 Avril 2024 inclus jusqu'au 24 mai 2024, sous réserve de toute clôture anticipée ou de toute extension de la durée de l'offre.

Une demande sera présentée par l'Émetteur (ou pour son compte) en vue de faire admettre les Titres à la négociation sur Euro MTF de la Bourse de Luxembourg (Marché Non Réglementé).

### Estimation des dépenses totales liées à l'émission et/ou à l'offre, y compris une estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur ou l'offreur

Aucune dépense ne sera facturée aux investisseurs.

### Qui est l'offreur et/ou la personne qui sollicite l'admission à la négociation ?

#### Description de l'offreur et/ou la personne qui sollicite l'admission à la négociation

Offreur : AXA BANK BELGIUM, Place du Trône 1, 1000 Brussels, Belgium. L'identifiant d'entité juridique (IEJ) de l'offreur AXA BANK BELGIUM est LSGM84136ACA92XCN876. CRELAN, Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Brussels, Belgium. L'identifiant d'entité juridique (IEJ) de l'offreur CRELAN est 549300DYPOFMXOR7XM56.

Personne qui sollicite l'admission à la négociation : BNP Paribas Issuance B.V. (l'«Émetteur»), Herengracht 595, 1017 CE Amsterdam, Pays-Bas (tel: +31(0)88 738 0000).

### Pourquoi ce prospectus est-il établi ?

#### Utilisation et montant net estimé du produit

Les produits nets de l'émission des Titres seront affectés aux besoins généraux de financement de l'Émetteur. Ces produits pourront être utilisés pour maintenir des positions sur des contrats d'options ou des contrats à terme ou d'autres instruments de couverture.

Estimation du produit net : Un maximum de EUR 200 000 000

#### Convention de prise ferme

Les Offrants ne prennent aucun engagement de souscription.

### Principaux conflits d'intérêts liés à l'offre ou à l'admission à la négociation

L'Agent Placeur et ses affiliés peuvent aussi avoir été impliqué, et pourraient dans le futur être impliqué, dans des transactions de banque d'investissement ou commerciale avec, ou fournir d'autres services à, l'Émetteur et son Garant et leurs affiliés dans le cours normal de leurs activités.

Diverses entités au sein du groupe BNPP (y compris l'Émetteur et le Garant) et les Sociétés affiliées assument différents rôles en rapport avec les Titres, notamment celui d'Émetteur des Titres et d'Agent de Calcul des Titres et peuvent également s'engager dans des activités de négociation (y compris des activités de couverture) relatives au Sous-jacent et à d'autres instruments ou produits dérivés basés sur le Sous-jacent, ou liés à celui-ci, qui peuvent donner lieu à des conflits d'intérêts potentiels.

BNP Paribas Financial Markets SNC, qui agit en tant que Gestionnaire et Agent de Calcul, est une Société affiliée de l'Émetteur et du Garant, et des conflits d'intérêts potentiels peuvent exister entre elle et les titulaires de Titres, y compris en ce qui concerne certaines décisions et jugements que l'Agent de Calcul doit prendre. Les intérêts économiques de l'Émetteur et de BNP Paribas Financial Markets SNC en tant que Gestionnaire et Agent de Calcul sont potentiellement contraires aux intérêts des Titulaires en tant qu'investisseurs dans les Titres.

Exception faite de ce qui est mentionné ci-dessus, aucune personne intervenant dans l'émission des Titres ne détient, à la connaissance de l'Émetteur, un intérêt pouvant influencer sensiblement sur l'offre, y compris des intérêts conflictuels.